



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 02 mars 2023 à 18 h 00

Au siège de la Communauté de communes

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 23 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIoux : M. Francis FARGE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents-excuses :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procuration de :

MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT

Étaient également présents :

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT : Estelle RAYNE (Directrice Adjointe en charge des ressources humaines, de la qualité et de la communication)
CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Célia DEFRANCE (Cheffe de projet Aménagement du territoire), Charlotte GRÉGOIRE (Assistante de Direction)

CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT – OFFRE DE SOINS

Présentation de l'offre de soins au Centre Hospitalier du Pays d'Apt par Gérard BAUMEL et Estelle RAYNE, Directrice Adjointe en charge des ressources humaines, de la qualité et de la communication au Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Gérard BAUMEL soulignant l'importance de la communication, demande aux élus de relayer les informations concernant l'offre de soins au Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Il explique aux élus qu'en tant que Vice-Président en charge de la Santé, il se réunira avec Estelle RAYNE deux ou trois fois par an afin d'échanger sur cette thématique.

Estelle RAYNE explique que les patients et les médecins ne sont pas toujours au courant de l'offre de soins du Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Elle présente le flyer (livret accueil) qui recense cette offre de soins ainsi que les consultations. Elle souhaite que les élus diffusent ce flyer auprès des administrés via leur site internet, leur page Facebook, leurs panneaux d'affichage...

Elle remercie la Communauté de communes pour le don au profit du Centre Hospitalier du Pays d'Apt dans le cadre de sa rénovation. Elle annonce qu'une inauguration aura lieu en juin et que les élus y seront conviés. Elle explique que cet hôpital est de plus en plus à la pointe de la technologie et du confort hospitalier. Elle rajoute que cet hôpital est dynamique et bien équipé.

Elle remercie aussi la CCPAL pour la mise à disposition du logement à destination des professionnels de santé. Elle précise que le logement est actuellement occupé par un gériatre et un chirurgien orthopédique.

Maryse BONNET demande si la maternité réouvrira.

Estelle RAYNE répond que la maternité d'Apt ne réouvrira pas mais explique qu'avec le centre périnatal de proximité un suivi médical est possible jusqu'au 8 mois de grossesse avec notamment un service de pédiatrie et de gynécologie.

Pierre TARTANSON rappelle qu'il représente la Communauté de communes au conseil de surveillance du centre Hospitalier du Pays d'Apt. Il rajoute que les médecins sont au courant des services proposés par le Centre Hospitalier mais qu'ils n'envoient pas forcément leurs patients au Centre Hospitalier du Pays d'Apt.

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle qu'une réunion est organisée le jeudi 02 mars 2023 par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Apt.

Pierre TARTANSON annonce qu'il n'a pas été invité à cette réunion.

Gérard BAUMEL remercie Estelle RAYNE pour son intervention.

Roland CICERO demande s'il existe un support numérique de ce flyer.

Estelle RAYNE le confirme et propose de l'envoyer à la CCPAL pour une large diffusion.

Livret Accueil en annexe (1).

ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Point d'actualité sur le Zéro Artificialisation Nette suite à la loi Climat et Résilience et aux échanges entre les territoires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur présenté par Célia DEFRANCE, Cheffe de projet Aménagement du territoire à la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL).

Pierre TARTANSON demande qui va payer la renaturation.

Laurence LE ROY indique que ce sera à la charge de la commune.

Pascal RAGOT évoque les mises en conformité entre les différents documents d'urbanisme (SRADDET-schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, SCoT-schéma de cohérence territoriale- et PLU-plan local d'urbanisme-) et les délais.

Le Président indique qu'une modification du PLU de Caseneuve avait été lancée mais au vu de la surface à construire qui aurait été divisée par 10, la démarche de modification du PLU a été arrêtée.

Frédéric SACCO précise que le fait d'avoir demandé 50% par espace (principe d'égalité par espace et d'équité entre les SCoT) est un problème pour Marseille étant donné qu'après la réalisation du projet du port, ils n'auront plus d'espace foncier disponible jusqu'en 2040. Sans espace foncier, la solution sera de construire à la verticale en rajoutant des étages aux immeubles car l'espace n'est pas comptabilisé de cette manière.

Il rappelle que le SCoT du Pays d'Apt prévoit un taux de croissance annuel moyen de la population du territoire de 0,8% et que l'objectif du SRADDET est de 0,4%. Il rajoute qu'il n'est encore pas défini pour les champs photovoltaïques au sol ou en ombrière sur les cultures s'il s'agit d'artificialisation ou non.

Actualité SCoT_Zéro Artificialisation Nette en annexe (2).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 02 février 2023.

Le Président propose d'inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

1- « VENTE DU FORD NACELLE ».

Il demande l'accord du Bureau communautaire.

PATRIMOINE

1 – VENTE DU FORD NACELLE

Le Président indique l'intérêt pour la CCPAL de vendre la FORD NACELLE compte tenu de son inutilité pour l'activité des services.

La mise en vente de ce bien par la CCPAL a été faite le 13/02/2023 sur la plateforme AGORASTORE.

Les caractéristiques de la FORD NACELLE sont les suivantes :

- Marque FORD
- Immatriculation CS-247-ZH
- Première mise en service au sein de la CCPAL : le 28/06/2000
- Kilométrage actuel : 74 901 km

Le Président annonce la proposition en date du 26/02/2023 de la société RABAT Jean-Philippe dirigée par M. RABAT Jean-Philippe, située au Lieu-Dit Courbaut d'en Bas 09350 CAMPAGNE SUR ARIZE, d'acquérir la FORD NACELLE au prix de 6 706 € TTC.

Il rappelle la location d'une nacelle par la CCPAL pour une mise à disposition gratuite à destination des communes dans le cadre du schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt.

Il indique que la nacelle mise en vente date de l'époque du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) et qu'une pièce est cassée et introuvable. Il précise que même en faisant reconstruire cette pièce, la nacelle ne passerait pas au contrôle technique spécifique.

Pierre TARTANSON demande si l'acquéreur a été informé de l'état de ce bien.

Le Président le confirme.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la vente du bien FORD NACELLE immatriculé CS-247-ZH à la société RABAT Jean-Philippe dirigée par M. RABAT Jean-Philippe.

Dit que le montant de la vente est fixé à 6 706 € TTC.

Mande le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE PREALABLE DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET DE SECURISATION DU RETABLE INSCRIT DE LA CHAPELLE BAROQUE

Suite au constat d'un affaissement de la partie sommitale du retable inscrit de la Chapelle Baroque du Conservatoire de musique, l'établissement a été obligé de sécuriser l'accès à l'autel et à ce retable, rendant ainsi impossible l'accueil de manifestations dans ce lieu, ce depuis la rentrée scolaire 2022/2023 et jusqu'à nouvel ordre.

La visite de Gilles TOURNILLON, conservateur et restaurateur du patrimoine, a permis d'établir un constat de l'état du retable, tant sur le plan structurel que sanitaire et d'observer plus en détail la partie sommitale, sujet principal de la préoccupation sécuritaire.

Ce constat a conduit à préconiser une étude préalable à la restauration et la sécurisation de certains éléments de ce retable, l'objectif étant de disposer d'une vérification de tous les assemblages, de consolider ce qui pourrait être le plus problématique pour la sécurité des personnes.

Le coût prévisionnel de cette étude préalable, de ces travaux de consolidation et de sécurisation, s'élève à 13 208,82 € HT, soit 15 850,58 € TTC.

Cette intervention est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat/DRAC au titre de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), à hauteur de 40% du montant HT et du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, à hauteur de 30% du montant HT.

Pascal RAGOT suggère de se renseigner auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui proposerait une aide financière à hauteur de 40% contre 30% seulement au Département de Vaucluse. Véronique ARNAUD-DELOY remercie Pascal RAGOT pour cette information et indique que le service en charge de ce dossier va se renseigner.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la réalisation d'une étude préalable des travaux de consolidation et de sécurisation du retable inscrit de la Chapelle Baroque du Conservatoire de musique, pour un montant prévisionnel s'élevant à 13 208,82 € HT, soit 15 850,58 € TTC.

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | | |
|--|-------------------------------|---|--------------------|
| Montant estimatif des dépenses HT | | Montant estimatif des recettes | |
| Etude préalable des travaux de consolidation et sécurisation du retable de la Chapelle | Etude préalable : 13 208,82 € | DRAC PACA (40%) | 5 284 € |
| | | Conseil Départemental de Vaucluse (30%) | 3 963 € |
| | | Autofinancement (30%) | 3 961,82 € |
| TOTAL | 13 208,82 € | TOTAL | 13 208,82 € |

Sollicite les aides financières de l'Etat/DRAC – CRMH, à hauteur de 40% du montant HT, soit 5 284 €, et du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, à hauteur de 30% du montant HT, soit 3 963 €.

Précise que le budget nécessaire sera inscrit au budget principal 2023 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Autorise Monsieur le Président à signer le dossier de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

EAU ET ASSAINISSEMENT

3 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'EXECUTION D'UN REPERAGE DE L'AMIANTE ET DES HAP AVEC LA COMMUNE DE MURS

Lucien AUBERT mentionne la délibération du Conseil municipal de Murs en date du 13 février 2023.

Il indique que la commune de Murs souhaite procéder à la réhabilitation de la voirie de la Grand Rue, de la rue du Brave Crillon, de la rue des Remparts, de la rue du Couvent, de la rue de l'Ecole, de la rue Dragonne et de la rue de l'ancienne boulangerie.

La CCPAL doit, préalablement, procéder dans la même emprise au renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.

Les travaux de la commune et de la CCPAL sont soumis à la même obligation réglementaire de réaliser un repérage de l'amiante et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Le Vice-Président précise qu'il est économiquement avantageux de mutualiser cette mission et présente à l'assemblée la convention de groupement de commandes avec la commune de Murs pour l'exécution d'un repérage de l'amiante et des HAP aux conditions ci-après :

- La CCPAL est désignée en tant que mandataire du groupement,
- Elle ne perçoit à ce titre aucune rémunération,

- La commune et la CCPAL font chacune leur affaire des dépenses leur revenant, dûment identifiées dans la décomposition du prix forfaitaire du marché.

Pierre TARTANSON demande où sera réalisé ce repérage d'amiante et de HAP.
Lucien AUBERT explique que ce repérage se fera dans les enrobés et les tuyaux.

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé en vue de la réalisation d'un repérage de l'amiante et des HAP avec la commune de Murs.

Autorise le Président à signer, avec la commune de Murs, la convention de groupement de commandes aux conditions sus-exposées.

4 – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 264, SITUEE SUR LA COMMUNE DE SIVERGUES, EN VUE DE LA CREATION D'UN ACCES DIRECT AU FORAGE DE LA SEDIAQUE 2

Lucien AUBERT fait référence au cadastre de la Commune de Sivergues ainsi qu'au procès-verbal de délimitation établi par Monsieur AGULHON le 19 décembre 2022.

La réalisation du second forage d'alimentation en eau potable de « La Sediaque » a été achevée en juin 2021.

Il est d'intérêt général d'acquiescer les emprises nécessaires à la desserte et au bon entretien de cet ouvrage.

Le Vice-Président mentionne le courrier de Madame Gisèle MARTIN du 20/02/2023 indiquant qu'elle cède à la CCPAL pour l'Euro symbolique une surface de 158 m², située en limite de la parcelle B 264 dont elle est propriétaire.

Il propose de délibérer et de l'autoriser à signer les actes nécessaires à l'acquisition des emprises donnant accès au forage de « La Sediaque » dans les conditions suivantes :

- Surface à acquiescer : 158 m², à prélever sur la parcelle B 264 appartenant actuellement à Madame Gisèle MARTIN,
- Montant de l'acquisition hors frais d'actes et honoraires : 1 € symbolique
- Frais d'acte et honoraires : à la charge de la Communauté de Communes

Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :

Autorise le Président, aux conditions sus-exposées, à signer les actes nécessaires à l'acquisition de 158 m² prélevée sur la parcelle B 264, sise au lieu-dit « La Sediaque » sur la commune de Sivergues et appartenant à Madame Gisèle MARTIN.

Dit que la Communauté de Communes s'acquiescera auprès de Maîtres GOSSEIN et PAGES, des frais d'actes et honoraires générés par ladite acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

HOMMAGE A ELISABETH MURAT

Le Président précise que l'hommage à Élisabeth MURAT aura lieu le samedi 25 mars à 11h à la mairie de Lagarde d'Apt et qu'il y représentera la CCPAL. Il rajoute qu'une cérémonie au cimetière de Montbrun-les-Bains se déroulera ce même jour à 15h30.

LUBERON NATURE

Gisèle BONNELLY annonce la présence de Luberon Nature le 10 mars à 16h30 à la salle des fêtes de Roussillon pour une réunion sur le pastoralisme.

- 1- Livret Accueil
- 2- Actualité SCoT _Zéro Artificialisation Nette

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

